



Un festival c'est trop court !

10^{ième} festival du court métrage de NICE

20 au 25 avril 2010

www.nice-filmfest.com

Date limite d'inscription

31 décembre 2009

1 / Organisation

L'Association Héliotrope organise la 10^{ième} édition du festival du court métrage de Nice, intitulé "Un Festival, c'est trop court". Outre cinq objectifs principaux (Article 3), la manifestation se propose de porter son regard sur des «films dont le sujet, le format, la durée, le support, ou le système de production et de distribution font qu'ils échappent partiellement ou totalement à toute diffusion publique. Œuvres singulières, novatrices, rares ou inédites».

2 / Dates et lieux

Un Festival c'est trop court se déroule du mardi 20 au dimanche 25 avril 2010, au Théâtre de la Photographie et de l'Image de Nice, au Mamac et au cinéma Rialto.
(Nice – Lieux sous réserve de modifications)

3 / Objectifs

Le festival s'est donné pour objectifs principaux de :

- Révéler des réalisateurs européens débutants ou non à travers une compétition d'une trentaine de courts métrages
- Offrir un regard attentif à la diversité et à l'évolution des Nouvelles Images
- Sensibiliser le public, en particulier les jeunes, au processus de création cinématographique et à la lecture d'image autour de débats et rencontres avec auteurs et professionnels
- Mettre en valeur l'histoire et le patrimoine cinématographique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Favoriser des actions de promotion, de production et de diffusion du court métrage dans la région P.A.C.A.

4 / Jury et Prix

Un jury composé de professionnels du cinéma décernera 4 prix :

- Grand Prix
- Prix spécial du Jury
- Prix d'Interprétation féminine et masculine
- Prix du public : décerné par le vote du public.
- Prix des étudiants : décerné par un jury d'étudiants.
- Prix de la presse : décerné par un jury composé de critiques de cinéma et de journalistes.
- Prix de la région PACA et Prix Short Film Corner pour les films réalisés en région.

5 / Sélection

Le comité de sélection retient une trentaine de films de fiction, d'animations, documentaires ou expérimentaux pour la *compétition européenne*. Chaque film sélectionné sera projeté au minimum deux fois pendant le festival. Parmi les films non retenus pour la Compétition, certains pourront être diffusés dans les programmes thématiques *Sortie d'école* et *Courts d'ici*.

6 / Conditions d'admission

Le festival est ouvert aux courts métrages français, francophones et européens sous-titrés en langue française. Les formats de projection sont le 35 mm, le 16 mm (Son en double bande non admis), le BETA digital, BETA SP, le DV Cam et le mini-vd. Seuls les films achevés après le 01/01/2009 et d'une durée inférieure à 60 minutes peuvent concourir.

7 / Inscription

Après son inscription sur la plate-forme www.le-court.com/films_platform, chaque candidat doit faire parvenir à Héliotrope **avant le 31 décembre 2009** (Cachet de la poste faisant foi), les éléments suivants :

- Une fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Un DVD du film (comportant des sous-titres en français ou anglais, ou à défaut une liste de dialogues en anglais ou en français pour les films étrangers).

Un message de confirmation de réception sera adressé à l'expéditeur par retour de mail.

8 / Résultats et films sélectionnés

Le festival s'engage à communiquer les résultats de la sélection **au plus tard le 25 février 2010**. Les vidéos ou DVD des films non sélectionnés seront, sauf avis contraire du réalisateur ou du producteur, conservés par le festival et archivés dans le centre de documentation de l'association Héliotrope. Les supports des films pourront être retournés contre remboursement des frais de port (joindre 4 IRC coupons-réponses internationaux ou 2,50 euros en timbres pour les candidats français de métropole). Le festival conservera définitivement les DVD des films sélectionnés (Compétition & Hors Compétition).

Les réalisateurs des films sélectionnés seront avertis au plus tard le 25 février 2010. Il leur sera alors demandé une copie de diffusion dans le standard original ou le meilleur disponible (si possible sous-titrée en français pour les films étrangers). La liste des dialogues en version originale avec la traduction en français ou anglais devra obligatoirement accompagner la copie. Certains films, en particulier ceux issus du palmarès, pourront faire l'objet d'une diffusion en région P.A.C.A après le festival, en accord avec chaque ayant droit et avec une indemnisation des copies.

9 / Invitation

Les réalisateurs français ou résidant en France (hors région PACA) des films sélectionnés pour la compétition seront invités 2 jours à Nice, c'est-à-dire hébergement pour 1 nuit (+ 2 repas / jour) + 60 euros de participation aux frais de transport, sous réserve d'accord préalable de la responsable tourisme et transport. Il est impératif de contacter le bureau du festival avant de valider toute réservation, le nombre de places disponibles étant limité. Concernant les réalisateurs étrangers ou ne résidant pas en France, les conditions d'invitations, en particulier le transport, seront étudiées au cas par cas.

10 / Expédition des copies et Assurances

Le festival prend à sa charge, uniquement pour les films sélectionnés, les frais de transport aller et retour des films entre l'Agence du court métrage à Paris et Nice. Le festival supporte les frais d'assurance entre la réception et la réexpédition des films pour la valeur de remplacement de la copie ainsi que lors des transports à sa charge. Pour les copies venant de l'étranger, les frais de dédouanement et de transport aller seront à la charge de l'expéditeur. Dans ces derniers cas, seul le retour sera couvert par l'assurance du festival. Les réalisateurs seront informés des modalités à suivre pour l'envoi des copies, lors de la sélection. Prévoir leur disponibilité à l'Agence du court métrage, 2 rue de Tocqueville 75017 Paris, **au plus tard le 6 avril 2010**.

11 / Diffusion & presse

Les réalisateurs participant à la compétition autorisent sans contrepartie l'utilisation de photographies ou d'extraits visuels ou sonores (3 mn maximum) de leur film, à des fins de promotion de l'œuvre, du réalisateur ou du festival, dans la presse écrite, radio, TV, Internet.

12/ Palmarès

Les prix sont assortis de récompenses réglées par chèques ou en prestations techniques. Les prix réglés en chèque seront remis aux lauréats au plus tard le 31 octobre 2010. Les films primés doivent inscrire le nom du festival et la nature du prix obtenu sur le matériel promotionnel et les supports d'information de la production (Bio-filmo). Le nom du festival et du partenaire doivent également figurer sur le générique du film qui va bénéficier d'une aide en matériel. Les lauréats devront utiliser leurs prix en nature dans les 12 mois suivant le palmarès. Ces derniers ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces.

13 / Litiges

Les demandes de participation à la compétition impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement, rédigé en français et en anglais. En cas de litige, seule la version française fera foi. L'organisation du festival se réserve le droit d'accorder des dérogations éventuelles en vue de régler des cas non prévus par le présent règlement. En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'organisation du festival se réserve le droit de modifier ou d'annuler la manifestation.



REGULATIONS

10th NICE short film festival

April 20 – 25, 2010

www.nice-filmfest.com

[Deadline of submissions](#)

31th December 2009

1) Organisation

The association Héliotrope will organise the 10th Short film festival in Nice (France) entitled “Un Festival c’est trop court”. Besides its main objectives (3rd Article), the event will focus on films “where the subject, the format, the running time, the support, the way of production or the distribution are partially or completely unknown to the audience. Original, inventive, rare or exclusive works”.

2) Dates and venues

Un festival c’est trop court will be from Tuesday April 20th till Sunday April 25th 2010, at “Théâtre de la Photographie et de l’Image de Nice”, “Mamac” and “Cinéma Rialto” (Nice)
(This might be modified later).

3) Objectives

The festival has five main objectives :

- _ to make some European directors experienced or not well known, through a competition of around twenty short films
- _ to focus on diversity and evolution of new images
- _ to make the audience, particularly the young people, aware of the film and video culture through debates and meetings with authors and film experts.
- _ to highlight the film history and heritage of the Provence-Alpes-Côte d’Azur (P.AC.A) area (South of France).
- _ to promote actions for short films within the area of P.A.C.A.

4) Jury and awards

A jury of professionals will award four prizes :

- Great prize
- Jury prize
- Award for Best Actress
- Award for Best Actor

Other Prizes (*Subject to modification*)

- Audience prize (awarded by the audience vote)
- Student prize (awarded by the student jury)
- Press prize (awarded by a jury composed by critics of cinema)
- Region PACA prize (awarded by a jury composed by professional from Nice area)
- Short Film Corner prize, Cannes 2010 (awarded by a jury composed by professional from Nice area)

5) Selection process

The selection comity will choose around twenty films (fiction, animation, documentary or experimental) for the European competition. Each selected film will be screened at least twice during the festival. Non selected films for the European competition could be screened into thematic programs « *Sortie d’école* » (*cinema’s school films*) and « *Courts d’ici* ».

6) Submissions

The festival is open to all French-speaking short films and European ones subtitled in French. The screening formats are 35 mm, BETA digital, BETA SP, DV Cam, mini DV and 16 mm, only with optic soundtrack. Only films produced after January 1st 2009 with a duration of no longer than 60 minutes will be accepted for the competition.

7) Film registration

The on-line registration is opened from September 22th to December 31th, 2009 and is made via the short film registration platform on www.le-court.com/films_platform.

Each candidate has to send **before December 31th 2009** to the festival office :

Address: Association Héliotrope, 10 bis rue Penchienatti 06000 NICE – FRANCE.

An ENTRY FORM completed and signed.

A DVD subtitled in French or English or if not available, a dialog list in English or in French (for foreign films). A message of acknowledgement will be sent by e-mail.

8) Results and Selected films

The festival team will communicate the results of the selection no later than **February 25th 2010**. The non selected DVD will be kept, unless otherwise informed by the director or producer, for the festival archive.

The DVD could be returned by post but charged to the candidate (Please join 4 IRC international reply coupons or stamps of 2,20 Euros for French candidates of metropolis). The festival will keep all DVD of the films that have been selected for both the competition and other side programmes.

The directors whose films have been selected will be notified at the latest on February 25th 2010.

They will be asked for the best print or copy available (subtitled in French if it's possible). The list of dialogs of the original version with the English or French translation must be given with the copy. Some films, especially awarded ones, can be lent for a tour in P.A.C.A. region after the festival.

9) Invitation

The French directors of the movies selected or the ones who are resident in France will be invited to attend the festival : the package will include accommodation for one night (+2 meals/day) and a round trip ticket by train (2nd class). Some special agreements concerning air tickets can also be arranged on request. For invitations to foreign directors, the conditions regarding the transportation and the accommodation will be discussed case by case.

10) Dispatching of film prints and insurance policy

The festival will pay for the transportation of the selected films only between the "Agence du court métrage" at Paris and Nice (round trip). The festival will insure the films print from reception till redispaching and all the transportation that involves Héliotrope. For the prints coming from abroad, the customs clearance and the transportation costs will be at the sender's charge. The directors will be informed of the dispatching instructions at the time of selection. Schedule their availability at the "Agence du court métrage", 2 rue Tocqueville 75017 Paris at the latest **April 6th 2010**.

11) Broadcast and press

The directors that will be in the competition will allow the usage of the photos or TV extracts (maximum 3 min) of their movie, to promote the work, the director or the festival, in the press, on television and on the Internet.

12) Awards

The Prizes are in cheques or in technical services. The prizes regulated in cheque will be given to the winners at the latest on October 31, 2010. Awarded films have to mention festival name and prize on promotional materials and production information's (biography, filmography).

13) Litigations

The participation to the competition requests the complete acceptance of the present regulation written in English and in French. For any point of contention, only the French version shall be deemed authentic. The festival organisation will have the right to review some cases not provided for in the regulation. In case of major reasons beyond its control, the festival organisation will reserve the right to modify or to cancel the event.